

**FLASH INFOS : Samedi 6 septembre 2008, une JOURNEE d'information des Associations se tiendra au GYMNASSE PIGNEGUY de 9 H 30 à 17 H 00.**

L'ACVV sera bien sûr présente pour informer et sensibiliser les voreppins.  
Avec vous, l'ACVV doit intensifier ses moyens d'actions et d'information.

**Point sur nos actions en cours** : refus de l'extension de STEPAN EUROPE comme principal engagement :

- Lors de notre Assemblée Générale, nous avons décidé à l'unanimité de déposer une **PLAINTÉ POUR MISE EN DANGER DE LA VIE D'AUTRUI**. Après plus d'un an de démarches, notre dossier de plainte est ouvert, basé sur nos arguments enfin pris en considération : Monsieur le Procureur de la République a délégué un **Médiateur de la Réglementation Environnemental**. L'objectif de cette médiation est d'arriver à une concertation avec STEPAN Europe et la Mairie de Voreppe sur les dangers que nous dénonçons et refusons relatifs à cette exploitation et son extension. **L'action est en cours.**
  - Nous sommes parallèlement investis sur la requête, auprès du Tribunal Administratif, pour l'annulation de l'autorisation préfectorale de cette **forte extension de production annuelle** : 46 à 106 000 tonnes avec le passage à **7 jours sur 7**. Le temps presse, le travail est considérable, nos moyens financiers insuffisants et nous devons de plus être forts en communication.
  - Le **\*CLIC** et **\*PPI** ont été mis en place. **Le PPI doit être amélioré** notamment pour les moyens de secours aux habitants, pour les axes de circulation. L'ACVV s'inquiète avec le constat dans le dossier Enquête Publique que cette autorisation a été accordée avec sur le site : une équipe **1<sup>ère</sup> intervention** formée pour la lutte incendie (nuit ?) avec 9 tenues de pompiers, 7 combinaisons antiacide et seulement : **5 masques respiratoires autonomes**. Si, le site STEPAN EUROPE est de moindre ampleur que les plateformes chimiques du département (Jarrie et Péage Roussillon), il n'empêche que les **RISQUES MAJEURS encourus induisent des MOYENS DE SECOURS internes** (pompiers, masques...) et **externes adéquats** avec au minima une **Cellule Chimique Mobile d'Intervention (CCMI), blocage INSTANTANEE DE la circulation** (détecteurs, feux, panneaux appropriés, ...).
  - Le classement de **STEPAN EUROPE, depuis 2002, SEVESO II seuil haut** induit aussi le droit à l'**INFORMATION PREVENTIVE FACE AUX RISQUES MAJEURS, mais PCS\* et DICRIM\* sont obligatoires dans les 2 ans suivant PPI**. **L'extension** accordée était **corrélée**, par M. le Préfet à la mise en place du PPI ; elle doit l'être **aux MOYENS DE PREVENTION et de SECOURS COMMUNAUX**. **Voreppe ne peut se contenter de la sirène "site" actuelle** : Insuffisamment entendue et pas assez connue réduisant ainsi les **bons réflexes liés aux moyens de prévention**.
  - L'ACVV : dénonce et critique **les études** qui ont conduit à l'autorisation préfectorale : **IMPACT SANITAIRE** : les risques sont considérés acceptables sur la base de données incomplètes, erronées, à partir de modélisation, sans contrôles dans l'environnement, sans tierce expertise. **ETUDE DES DANGERS** : incomplète, sans prise en compte de la nouvelle législation, sans même considérer le risque **EXPLOSION (BLEVE)** induit par l'introduction du CHLORURE de METHYLE, sans même l'**étude de dangers de l'atelier F projeté** pour cette extension.
  - Nous en demandons donc **des analyses contradictoires** et également la mise en place de **contrôles continus des rejets atmosphériques dans l'environnement** (prescription non respectée de l'arrêté préfectoral 2002-07748 et non reprise par l'arrêté 2006-05669 du 11 Juillet 2006).
  - **LE PERMIS DE CONSTRUIRE** nécessaire à l'extension (Nouvel Atelier et nouvelle chaufferie), a été accordé par l'ancienne municipalité en 2006, par signature « mal appropriée », puis retiré mais validé en conseil d'état. Pour le **PPRN** (Plan Particulier des Risques Naturels) en cours d'études, **le site de STEPAN EUROPE** (classé SEVESO 2 et en bordure de ROIZE) **est dans une zone violette donc soumis à des risques d'aléas forts ou moyens**. Donc : → STEPAN EUROPE **dispose d'un permis de construire légalement valable**  
→ mais pour le PPRN à venir, dans une **zone inondable et non constructible en l'état**.
- La précédente Municipalité de Voreppe a prévenu STEPAN EUROPE de ce fait.  
**Sur ce point d'insécurité, occulté dans l'étude des dangers**, la nouvelle municipalité doit rester vigilante et ferme. Avec l'ACVV restez attentifs :
- **Une réunion publique**, à la demande de la mairie devrait se tenir en Septembre/automne, avant la mise à l'enquête publique du PPRN. Attention : Les enjeux **ECONOMIE / SECURITE** sont d'importance.

**Votre adhésion aide l'ACVV à défendre notre environnement, notre Santé, notre Sécurité. SAMEDI 6 SEPTEMBRE, nous avons besoin de votre présence, de votre soutien, de votre relais auprès des citoyens de Voreppe.**

La Présidente, Jocelyne LESCURE

\*CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) constitué en Janvier 2008.

\*PPI (Plan d'Intervention Particulier) approuvé par arrêté Préfectoral en Avril 2008.

\*PCS (Plan Communal de Secours)

\*DICRIM (Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs).